

La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud
- Un centre culturel et éducatif pour tous les citoyens



RAPPORT ANNUEL 2019

TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Le projet	2
1.1. Historique et objectifs du projet	2
1.2. Localisation du projet	2
1.3. Pourquoi une médiathèque ? Retombées anticipées	2
Section 2 – La gestion	3
2.1. Les services offerts	4
2.2. Les autres activités réalisées en 2019	4
Section 3 - Les états financiers	5
3.1. Bilan financier de l'année 2019	
3.2. Budget prévisionnel de l'année 2020	
Section 4 - Le plan stratégique de développement de la médiathèque en 2020	7
4.1 Consolider le service de L'Atelier des jeunes	7
4.2. Développer des partenariats équitables et avantageux pour tous	9
4.3. Développer l'espace littéraire	10
4.4. Poursuivre le projet de transformation en misant sur l'utilisation des espaces	11
4.5. Autres activités à développer	11
Conclusion	11
Annexe 1 - Protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse de Ste-Perpétue	12
Annexe 2 - Protocole d'entente avec L'ABC des Hauts Plateaux	13

1 – le projet

1.1. Historique et objectifs du projet

Lors de l'année 2019, rappelons que la Médiathèque L'Héritage a entrepris une importante étape de consolidation. Rappelons que, depuis plusieurs années, la MRC de L'Islet est confrontée à plusieurs enjeux, liés au revenu, à la démographie et au niveau de scolarité. Des problèmes liés à la santé mentale et l'exclusion sociale sont aussi présents dans le secteur de **L'Islet-Sud**. Ces besoins ont montré la nécessité d'**ajouter des ressources à la collectivité**. Ainsi, la Médiathèque L'Héritage constitue **une innovation sociale structurante qui favorise l'accès à l'éducation et à la culture afin de pallier les besoins des jeunes familles et de l'ensemble de la communauté**. Ses objectifs sont :

- ✓ **s'appuyer sur les besoins territoriaux et régionaux à moyen et long terme.**
- ✓ **doter la MRC de L'Islet d'une infrastructure durable qui favorise l'accès à l'éducation, à la culture et au patrimoine en misant sur la littératie et le numérique.**
- ✓ **Établir des partenariats avec les intervenants déjà présents dans les domaines du développement culturel, social et communautaire.**

1.2. Localisation du projet

Dans ce contexte, nous avions ciblé l'un des sites patrimoniaux de L'Islet-Sud pour déployer nos activités : l'église patrimoniale de Sainte-Perpétue. Récipiendaire du Prix du Patrimoine de la MRC de L'Islet en 2019, le projet de transformation de l'église se prête naturellement à notre volonté d'y établir un centre culturel et éducatif. Depuis plusieurs années, des initiatives ont été entreprises, notamment par le comité « Avenir de l'église de Ste-Perpétue » qui a permis de définir plus précisément le projet permettant d'assurer la préservation et la pérennité d'un bâtiment patrimonial tout en ajoutant de nouveaux services à la population de L'Islet-Sud.

1.3. Pourquoi une « médiathèque » ?

La bibliothèque d'aujourd'hui est appelée à changer en ouvrant ses portes à la technologie. En se sens, on retrouve de plus en plus de bibliothèques identifiées comme « 3^e lieu » puisqu'après la maison et le travail, c'est le lieu où se vivent des rencontres, des activités ou des expériences qui ne peuvent pas se réaliser ailleurs. Ces bibliothèques qui ont pris le tournant de la technologie peuvent être qualifiées de **médiathèques** en raison de leur ouverture aux divers médias. Ce terme est aussi adopté lorsqu'un véritable changement se produit, par exemple l'inauguration d'un nouveau bâtiment, mais aussi des supports proposés aux utilisateurs (disques, documents audio et vidéo, Internet, logiciels, conférences, spectacles, etc.). La médiathèque est un bon moyen pour permettre aux élèves défavorisés ou en difficulté de rester connectés au monde scolaire, car ils peuvent avoir accès à une diversité d'outils qu'ils n'auraient pas avec une bibliothèque traditionnelle¹. De nos jours, la majorité des jeunes est habituée d'évoluer dans un environnement technologique (ex. : téléphones, tablettes), mais peu savent utiliser adéquatement les outils d'apprentissage. Son rôle est justement « d'en faire un véritable laboratoire d'enseignement et d'apprentissage (...) en complément des autres ressources pédagogiques et culturelles de la communauté (...) et au service de la réussite des jeunes. »²

¹ Duchatel, Annick. « Au Québec : Une histoire courte. » *Entre les lignes*, volume 1, numéro 3, 2005, p. 34-37.

² Ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, Rôle et visées de la bibliothèque,

<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/lecture/bibliotheques-scolaires/ameliorer-ma-bibliotheque/role-et-vises-de-l-education-et-de-l-enseignement-superieur-du-quebec>, Rôle et visées de la bibliothèque,

<http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/lecture/bibliotheques-scolaires/ameliorer-ma-bibliotheque/role-et-vises-de-la-bibliotheque/>

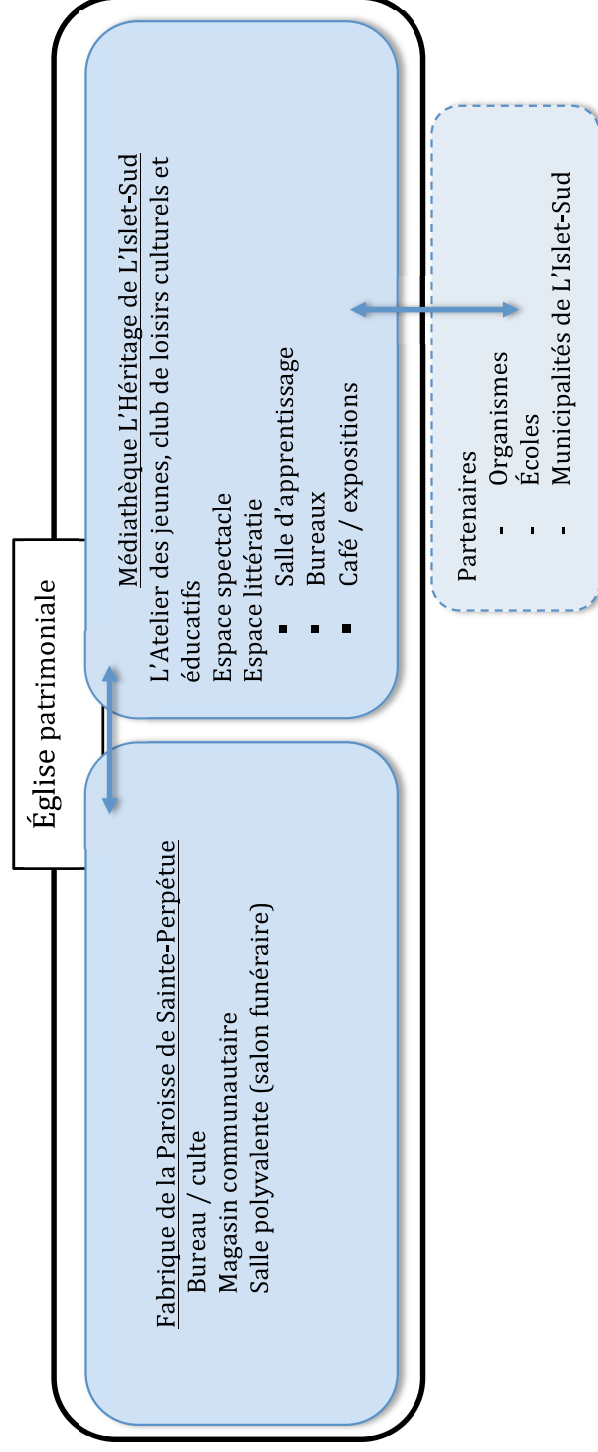
2. La gestion

L'église de Sainte-Perpétue appartient à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Perpétue. Celle-ci agit sous l'autorité du Diocèse Sainte-Anne-de-La-Pocatière. De 2015 à 2018, le conseil de Fabrique a mandaté un comité « ad hoc » pour piloter le projet de transformation de l'église. À la fin de l'année 2018, la phase 1 a été complètement réalisée par ce comité d'action « Avenir de l'église ». Depuis 2019, notre organisme a pris la relève du projet afin de réaliser les phases 2 et 3. Ainsi, après différentes consultations, les espaces proposés dans la **Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud** sont définis à partir des besoins et des fonctions possibles des partenaires.

Les administrateurs de la Médiathèque (2019)

Président	Sébastien Ouellet, Sainte-Perpétue Professeur en éducation, Université du Québec à Rimouski
Vice-présidente	(Poste vacant)
Secrétaire	Annick Leblanc, Sainte-Perpétue Assistante-comptable, Transport Ducampro inc.
Trésorière	Caroline Gauthier, Saint-Adalbert Comptable, Les Bois Lafontaine
Administratrice	Audrey Pelletier, Sainte-Perpétue Intervenante, L'ABC des Hauts Plateaux
Administrateur	Alain Bourgault, Sainte-Perpétue Retraité, membre du conseil de fabrique, Paroisse de Sainte-Perpétue
Administratrice	Mélina Pelletier, Sainte-Perpétue Enseignante, École secondaire La Rencontre
Administrateur	Katia Chouinard, Tourville Préposée aux bénéficiaires, CISSS Chaudière-Appalaches

En 2019, un protocole d'entente a été établi avec la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue (annexe 1). Selon cette entente, la **Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud** est responsable de la gestion des espaces et des partenariats suivants :



2.1. Les services offerts

L'Atelier des jeunes, club de loisirs culturels et éducatifs

Les installations de la Médiathèque permettent de tenir des ateliers culturels et éducatifs destinés aux enfants de 5 à 12 ans afin de favoriser leur développement éducatif et culturel par la tenue d'ateliers complémentaires aux apprentissages scolaires. Des services supplémentaires aux familles s'ajoutent en fonction des besoins (ex. : aide aux devoirs).

L'Espace spectacle

En collaboration avec les Arts de la scène de Montmagny, la gestion d'un espace culturel passe d'abord par la modification du cœur et de la partie avant de la nef de l'église en espace spectacle multifonctionnel. Cela permet l'installation d'une scène et d'un auditoire de 150 à 300 personnes. Il est possible d'augmenter le nombre de spectateurs selon le besoin. Une série d'activités culturelles ou de loisir peuvent également se tenir à cet endroit : spectacles de musique, films, cérémonies, présentations, conférences, pièces de théâtre et lancements de livres.

2.2. Les autres activités réalisées en 2019

Médiathèque L'Héritage	Adhésion / regroupements	Journées de la Culture Office du tourisme L'Islet
	Implantation de L'Atelier	Protocole d'entente Médiathèque - L'ABC (annexe 2)
	Gestion du développement	Inscriptions Adoption du programme et des activités Communication à la population Recrutement d'une personne-ressource (animatrice-intervenante) *L'ABC Paiements et dépôts
	Construction du site internet	Activités de la Médiathèque et suivis Présentation des espaces Transactions (achats)
	Fiscalité / impôt	Parents : crédits d'impôt
Espaces spectacle	Implantation	Adoption d'un programme / activités / calendrier Spectacle en décembre 2019 Communication à la population
Espace littéraire	Planification des travaux, budgets	<input type="checkbox"/> Local 1 - Toilettes <input type="checkbox"/> Local 2 - bureaux <input type="checkbox"/> Tables, chaises et bureaux (dons) Projet « mobilire »
Transformation	Système de chauffage	Coordination avec la Fabrique
Garderie	Demande de permis de garde	<input checked="" type="checkbox"/> Étape 1 <input type="checkbox"/> Étape 2
Financement	Subventions	Transition énergétique Qc (37 000\$) Fonds de développement des territoires (0\$)

3. Les états financiers

3.1. Bilan financier de l'année 2019

*Comptes : courant et activité financement du 1 janvier au 31 décembre 2019

ÉTAT DES RECETTES	
REVENUS	
Dons et commandites spécifiques	18,82 \$
Loterie	4 000,00 \$
Ventes pour 150e (billets, repas)	4 141,05 \$
Billets de spectacles	240,00 \$
Location de salles	90,00 \$
Ateliers (paiement des parents)	16 097,00 \$
Intérêts et revenus de placement	0,00 \$
Divers	0,00 \$
TOTAL DES RECETTES :	24 586,87 \$
ÉTAT DES DÉBOURSÉS	
SALAIRES	
Remboursement de salaire ABC Hauts plateaux	4 889,67 \$
Sous-total:	4 889,67 \$
MEUBLES ET IMMEUBLES	
Assurances (incendie, responsabilité)	409,84 \$
Réparations majeures et constructions	200,00 \$
Sous-total:	609,84 \$
PUBLICITÉ ET ANNONCES	
Site internet	2 087,53 \$
Frais de poste	244,37 \$
Permis (ministre finance)	1 615,00 \$
Autres dépenses	0,00 \$
Sous-total:	3 946,90 \$
ADMINISTRATION	
Téléphone, câble et internet	336,59 \$
Fournitures de bureau	210,91 \$
Intérêts et frais de banque	199,35 \$
Activités de financement (fournit., permis...)	135,44 \$
Divers: (immatriculation, chèques sans prov....)	70,00 \$
TPS et TVQ (partie remboursable)	5,85 \$
Sous-total:	958,14 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS:	10 404,55 \$
Total des recettes:	24 586,87 \$
Total des déboursés:	10 404,55 \$
EXCÉDENT des recettes (déboursés):	14 182,32 \$
LIQUIDITÉ au 1er mars (Début des opérations) :	1 890,51 \$
LIQUIDITÉ au 31 décembre:	16 072,83 \$

3.2. Budget prévisionnel de l'année 2020

REVENUS			
Adhésions des membres			200,00 \$
Spectacles			2 500,00 \$
Inscriptions*			46 300,00 \$
Locations de bureaux			325,00 \$
Locations autres			200,00 \$
Ventes			2 000,00 \$
TOTAL			51 525,00 \$
DÉPENSES			
Hébergement site internet			350,00 \$
Associations et abonnements			558,00 \$
Honoraires professionnels			- \$
Assurances			1 300,00 \$
Salaire 1			23 842,00 \$
Charges sociales			4 053,14 \$
Salaire 2 ***			6 448,00 \$
Charges sociales			1 096,16 \$
Autres salaire +ch.soc.			825,00 \$
Matériel pour l'Atelier			5 000,00 \$
Frais de bureau/ papeterie			350,00 \$
Entretien intérieur			3 000,00 \$
Téléphonie / Internet			250,00 \$
Chauffage			1 000,00 \$
Loyer			120,00 \$
TOTAL			48 192,30 \$
*Inscriptions			
20 enfants (49\$) x 43 semaines			
5 enfants (32\$) x 26 semaines			
**Salaire 1			
Hiv-20 = L'ABC			
16,00\$ x 32 h x 26 semaines			
Aut-20 = Médiathèque		***Salaire 2	Aut-20
18,00\$ x 32,5 18 semaines		16,00\$ x 15,5 h x 26 semaines	

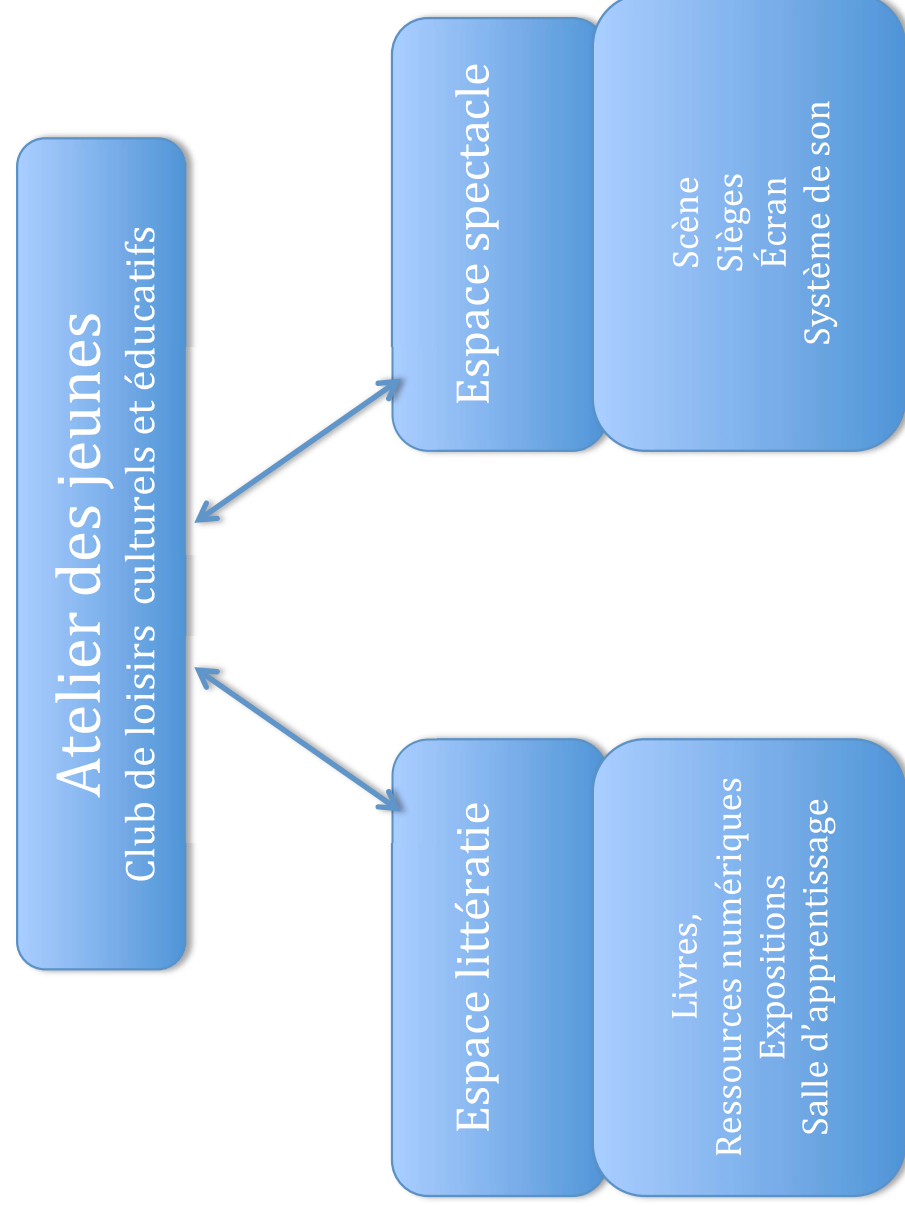
4. Le plan stratégique de développement de la médiathèque en 2020

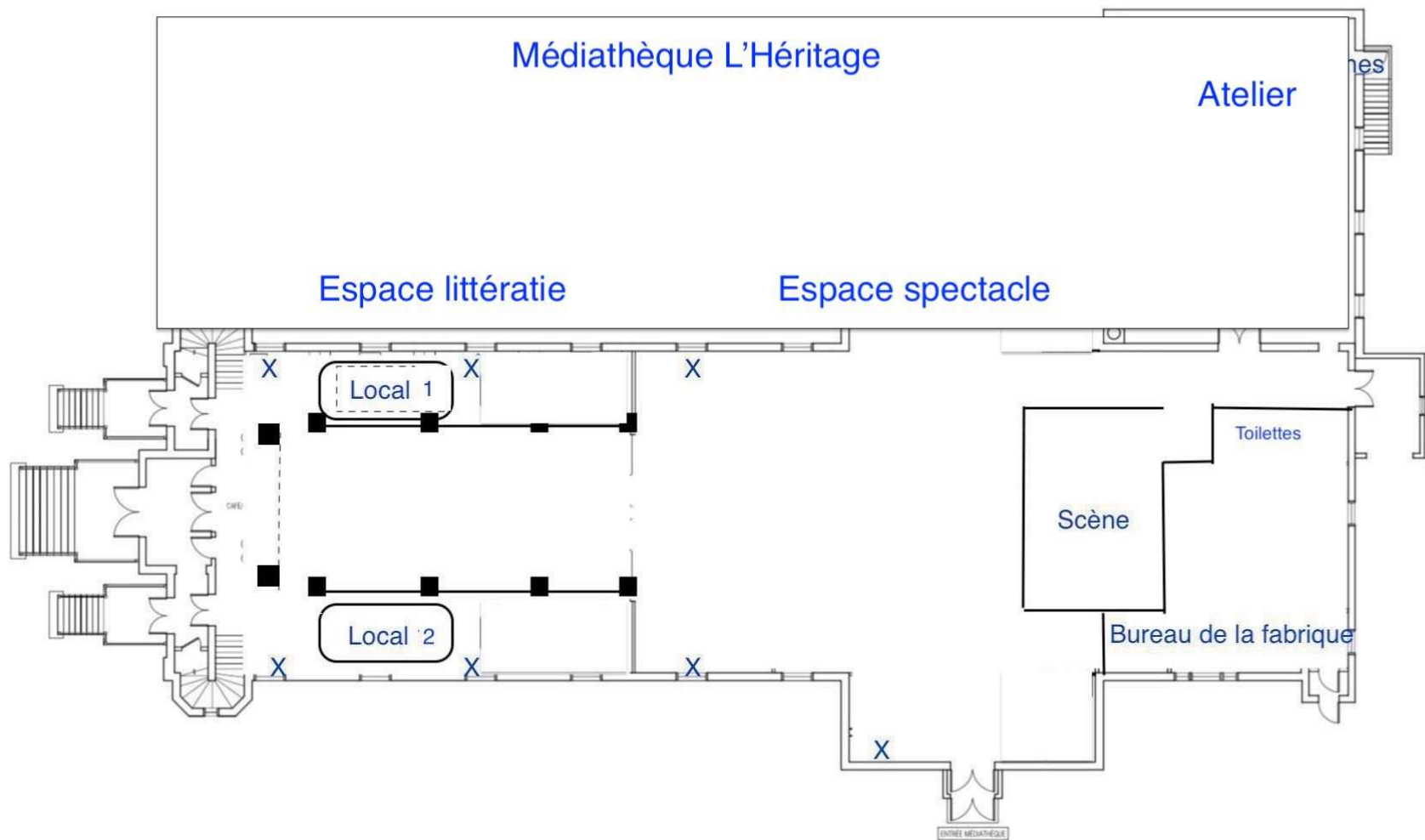
La Médiathèque est appelée à se positionner comme une ressource en culture et en éducation dans le secteur de L'Islet-Sud. Pour ce faire, des éléments sont prioritaires :

4.1 Consolider le service de L'Atelier des jeunes

La porte d'entrée de notre infrastructure est L'Atelier des jeunes, un club de loisirs culturels et éducatifs.

L'Atelier des jeunes	<input type="checkbox"/> Inscriptions <input type="checkbox"/> Réorganisation <input type="checkbox"/> Recrutement d'une personne-ressource
----------------------	---





Horaire-type de la Médiathèque

6h	Ouverture	Atelier
7h	Atelier du matin	Espace littéraire
8h	Avant-midi : bureau et planification	
11h30	Atelier du midi	Espace spectacle
12h30	Après-midi : bureau et planification	
15h00	Atelier du soir	Espace littéraire / Atelier
17h30	Fermeture	

4.2. Développer des partenariats équitables et avantageux pour tous

La notion de partenariat est très importante, car elle implique une coordination des prises de décisions à entreprendre. Des collaborations ponctuelles peuvent aussi être mises en places.

Les liens entre la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud et ses partenaires en 2019

PARTENAIRES	FORCES	BESOINS	ESPACES PR
Fabrique de la paroisse de Sainte-Perpétue	Propriété du bâtiment patrimonial d'importance régionale.	- Assurer la survie du bâtiment patrimonial. - Diversifier / augmenter les sources de revenu.	Bureau Salle polyvalente Magasin commun
École primaire des Hauts-Sommets Commission scolaire de la Côte-du-Sud	- Crédibilité et leadership mobilisateur. - Expertise en éducation.	Compter sur des espaces et des ressources complémentaires.	L'Atelier des je Espace spectacl Espace littéraire
Élèves Parents d'élèves	Utilisation des services et participation aux activités scolaires, culturelles et de loisir.	- Compléter les heures de fréquentation de l'école. - Bénéficier d'un accompagnement pédagogique.	L'Atelier des je Espace spectacl Espace littéraire
Organismes communautaires / travailleurs autonomes	- Culture, éducation, loisirs, alphabétisation, santé, pauvreté et intégration socioprofessionnelle	Mettre en place des activités ou des services.	Espace spectacl Espace littéraire Salle d'expositi Espaces locatifs Bureaux

4.3. Développer l'espace littéraire

Il s'agit d'un espace de type « centre de documentation / bibliothèque » dédié notamment à l'apprentissage et la littérature. Lorsqu'il sera complété, cet environnement sera médiatique, c'est-à-dire qu'il serait composé de différentes ressources (livres numériques, revues en ligne, CD, films, ordinateurs, jeux, etc.). On retrouvera des ordinateurs accessibles au public sur la surface centrale.

Dans cet espace, on y retrouvera également :

- Le coin lecture/écriture qui devrait permettre :
- l'éveil à la lecture, la pratique de lecture fluide et expressive, la lecture partagée ainsi que l'utilisation des outils numériques en lien avec l'apprentissage de la lecture.
 - La pratique de la calligraphie, de différents types de textes et l'utilisation des outils numériques en lien avec l'apprentissage de l'écriture.

Le coin théâtre et chanson, un espace qui va permettre :

- L'expression artistique, la pratique de la communication orale et la création de projets médiatiques qui combine texte, image et son (ex. : vidéo, site Internet).

Le coin ludique, qui va permettre :

- La pratique de jeux éducatifs, le développement de la psychomotricité et l'emprunt de jouets de qualité pour toutes les familles.

La salle d'apprentissage

Une pièce « interactive » aménagée avec des îlots de travail, un système de visioconférence, du matériel didactique et de logiciels d'aide à l'apprentissage notamment pour venir en aide aux élèves en difficulté. On retrouvera des ordinateurs supplémentaires dans cette salle.

Les bureaux

Des espaces sont prévus pour la location aux organismes et aux travailleurs autonomes (ex. : coworking). Ces espaces permettront des locations partagées.

Le café / expositions

Un coin est aménagé avec des tables et une machine à café afin d'y exposer des œuvres artistiques et patrimoniales.

4.4. Poursuivre le projet de transformation en misant sur l'utilisation des espaces.

Janvier à décembre 2020	<input type="checkbox"/> Développement de la phase 2 (aménagement intérieurs et extérieurs) <input type="checkbox"/> Demandes de subventions. <input type="checkbox"/> Poursuite des programmes de visibilité et recherche de commanditaires. <input type="checkbox"/> Campagne de financement : loterie, vente de bancs, objets promotionnels, spectacles-bénéfices. <input type="checkbox"/> Publicité et marketing : capsule vidéo, site Internet, rencontres d'information, publications et articles dans les médias.
Juin 2020 à décembre 2021	<input type="checkbox"/> Travaux intérieurs et extérieurs (phase 2). <input type="checkbox"/> Préparation de la phase 3
2019-2020	<input type="checkbox"/> Début des opérations liées aux fonctionnements : programmation d'activités <input type="checkbox"/> Demandes de subventions pour la phase 3
Janvier à décembre 2022	<input type="checkbox"/> Travaux (phase 3)

4.5. Autres activités à développer en 2020

Espace spectacle	<input type="checkbox"/> Consolider le partenariat avec les Arts de la Scène <input type="checkbox"/> Changer les bancs (sièges)
Espace littéraire	<input type="checkbox"/> Étudier la faisabilité / rentabilité <input type="checkbox"/> Aménagement : bureaux, équipements
Location de bureaux	<input type="checkbox"/> Bureaux : regroupements avec des partenaires (autres OBNL)
Espace littéraire	<input type="checkbox"/> Développer une collection (numérique, jeunesse et patrimoine) <input type="checkbox"/> Planifier la réalisation d'une salle d'apprentissage et de cours. <input type="checkbox"/> Aménager des espaces commun au centre : tables, chaises, équipements <input type="checkbox"/> Planifier des activités et des services (ex. : cours) <input type="checkbox"/> Réaliser des communications à la population <input type="checkbox"/> Développer des activités de recherche

Conclusion

Assurément, l'année 2019 nous confirme que la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud répond à des besoins et possède les atouts pour le faire de manière très satisfaisante, notamment en raison de ses espaces et de son emplacement géographique. Le conseil d'administration est heureux des étapes franchies et envisage l'avenir avec optimisme. La consolidation des activités apparaît comme la priorité des prochaines années.

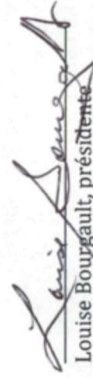


Sébastien, Ouellet, président

Annexe 1 Protocole d'entente avec la Fabrique de la Paroisse de Ste-Perpétue

Protocole d'entente entre
la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue
et
La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud
1^{er} mars 2019

1. La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue est un organisme à caractère religieux responsable des activités de culte de la religion catholique.
2. La Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue est propriétaire du bâtiment (l'église) et des terrains adjacents. La Fabrique est responsable de l'entretien intérieur et extérieur du bâtiment.
3. La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer au maintien du bâtiment patrimonial avec l'objectif d'aménager des espaces dédiés à l'éducation, à la culture et au patrimoine.
4. La mise en œuvre de la transformation de l'église (phases 1, 2, 3) revient à la Médiathèque L'Héritage. Les deux organismes visent à réaliser en priorité le projet de transformation de l'église tel que présenté dans le plan d'affaires mis à jour régulièrement. Les activités de financement et les subventions obtenues sont organisées conjointement dans le but de réaliser le plan d'affaires. Les montants amassés sont mis en commun (annexe I) et répartis selon les besoins liés à la réalisation du projet.
5. À l'intérieur du bâtiment, la Fabrique gère les espaces prévus dans le plan d'affaires (annexe I) pendant ou à la fin du projet.
6. La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud est locataire et gère les espaces prévus dans le plan d'affaires (annexe I) pendant ou à la fin du projet.
7. Le loyer versé à la Fabrique par la Médiathèque est de 10\$ par mois pendant une durée de 20 ans.
8. Si des revenus sont générés par de nouvelles fonctions dans la partie gérée par la Médiathèque, les revenus vont : en priorité aux frais d'opération de la Médiathèque (assurances, salaires, etc.) puis à une compensation à la Fabrique jusqu'à concurrence de 10000\$. D'un commun accord, des sommes pourront être consacrées à la réalisation du projet.
9. **Une fois que le projet sera réalisé**, la Médiathèque verse une compensation à la Fabrique pour les frais supplémentaires liées à ses propres activités : entretien, administration, secrétariat et télécommunications. Le montant de cette compensation est révisable annuellement lors des assemblées générales annuelles respectives. Par exemple, les coûts d'énergie peuvent être compensés tant que l'église est chauffée avec le système actuel.
10. L'ajout de revenus à la Fabrique et le changement de système de chauffage/climatisation permettront de diminuer ou d'enlever cette compensation.
11. À chaque année, la Fabrique et la Médiathèque s'entendent sur un calendrier commun concernant l'utilisation de l'espace multi lors d'événements de grande envergure (ex » : messes, funérailles, etc.).
12. Le présent protocole est en vigueur tant que le bâtiment appartient à la Fabrique, avec possibilité de cession du bâtiment à la Médiathèque à la fin du bail ou avant.


Louise Bouygault, présidente

Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue



Sébastien Ouellet, président

Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud

Annexe 2 Protocole d'entente avec L'ABC des Hauts Plateaux

Protocole d'entente entre
L'ABC des Hauts Plateaux

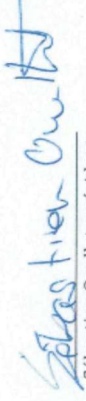
et

La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud
19 juin 2019

1. L'ABC des Hauts Plateaux est un organisme à but non lucratif et de charité ayant pour mission l'alphabétisation et la persévérance scolaire.
2. La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud est un organisme à but non lucratif dont la mission est de contribuer au maintien du bâtiment patrimonial avec l'objectif d'aménager des espaces dédiés à l'éducation, à la culture et au patrimoine.
3. La mise en œuvre de la transformation de l'église (phases 1, 2, 3) revient à la Médiathèque L'Héritage. Toutefois, les deux organismes s'entendent pour la mise en place d'activités éducatives et culturelles à « L'Atelier des jeunes » s'adressant aux élèves de l'École des Hauts Sommetts, avant l'entrée en classe, sur l'heure du dîner et après la sortie des classes, dans le sous-sol de la sacristie.
4. L'ABC gère l'intervenant(e) qui sera engagé(e) pour animer les ateliers pendant la durée du projet, soit du 19 août 2019 au 26 juin 2020.
5. La Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud est locataire de l'église qui appartient à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Perpétue ; la Médiathèque gère les espaces prévus dans le plan d'affaires pendant et à la fin du projet.
6. La Médiathèque est responsable de l'assurance du local.
7. Aucun loyer n'est demandé à L'ABC pour le projet « L'Atelier des jeunes ».
8. L'ABC s'engage à rémunérer l'employé(e) au taux horaire qui sera déterminé selon l'expérience de la personne recrutée, au plus tard le 31 juillet 2019. Le salaire peut varier entre 16 \$ et 21 \$ l'heure.
9. La Médiathèque recevra la contribution des parents pour l'inscription de leurs enfants aux ateliers. Toutefois, la Médiathèque s'engage à rembourser l'équivalent du salaire de l'employé(e) jusqu'à **16\$ l'heure pour 32 heures par semaines** + les charges sociales correspondantes à ce montant (15,366%) ainsi qu'un montant couvrant la totalité des assurances, selon les choix de la personne embauchée. Cette contribution pourra être ajustée d'un commun accord en tout temps.
10. L'ABC fera suivre trimestriellement un relevé du salaire de l'employé(e) à la Médiathèque et lui facturera la contribution maximale exigible qui devra être remboursée sur réception.
11. Chaque année, L'ABC et la Médiathèque s'entendront sur un calendrier commun concernant l'Atelier des jeunes. Le local pourra être utilisé par la Médiathèque en dehors des heures prévues pour l'Atelier et les activités qui sont reliées.
12. Le présent protocole est en vigueur pour l'année scolaire 2019-2020. Par la suite, il peut être reconduit à chaque année.


Manon Leclerc, coordonnatrice
L'ABC des Hauts Plateaux




Sébastien Ouellet, président

Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud

